



Hospitalisation à la demande d'un tiers

Par **Rescator**, le **14/03/2011** à **21:47**

Bonjour,

Actuellement en instance de divorce (demandé par moi suite à des violences conjugales), mon conjoint a par ailleurs de graves problèmes de santé dus à l'alcool. Il est dans le déni ainsi que pour les violences, il dit en effet que c'est moi-même qui me suis infligé des hématomes.

Il a été hospitalisé suite à des malaises et les médecins de l'établissement veulent le faire hospitaliser en hopital psychiatrique. Seulement, le psychiatre ayant diagnostiqué une "paranoïa", mon mari n'est pas apte à reconnaître sa maladie et le médecin m'a demandé de signer l'HDT. En ai-je le droit ? Cela ne risque-t-il pas de se "retourner" contre moi, l'avocat adverse peut arguer que je veux me "débarrasser" de mon mari alors que c'est pour le soigner ou peut prétexter une quelconque "vengeance".

Que faire ? Mon mari n'a que moi comme famille et notre fils qui est loin.

Merci de la réponse que vous voudrez bien me donner pour m'aider.

Cordialement.

Par **edith1034**, le **15/03/2011** à **09:19**

bonjour,

avez vous fait constater les hématomes et les violences conjugales

si c'est fait vous êtes couverte puisque vous allez l'aider

le problème sera de surveiller qu'il n'y reste pas trop longtemps

il saisira le juge pour sortir mais si vous avez fait votre dossier avec les violences conjugales, le juge ne pourra pas le sortir

pour tout savoir sur la jurisprudence de la cedh en cette matière allez au milieu de page de

<http://www.fbIs.net/5-3delaidetention.htm>

il faut penser aussi à vous protéger de toute façon,

violences conjugales = divorce pour faute